

Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 031-213103369-20261009-DCM_2026_09_01-DE

**Extrait du Registre des Délibérations de la
Commune de MAZERES-SUR-SALAT**

Séance du 9 octobre 2026

Date de convocation le 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Carole CHINA, Patrick DESPOUX, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR.

Absents excusés : Alwa DELUZE (procuration à Carole CHINA), Marielle CALCEL (procuration à Pierre CAZENEUVE), Emilie GARDELLE (procuration à Florence VILLARDI), Geoffrey ZORZI.

Secrétaire de séance : Patrick DESPOUX.

DCM 2026-09/01

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	11
Votants :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 septembre 2026

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le conseil municipal en date du 18 septembre 2026 a été rédigé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 18 septembre 2026 dont chacun des conseillers a pu prendre connaissance.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire de séance,
Patrick DESPOUX



Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 031-213103369-20261009-DCM_2026_09_02-DE

**Extrait du Registre des Délibérations de la
Commune de MAZERES-SUR-SALAT**

Séance du 9 octobre 2026

Date de convocation le 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Carole CHINA, Patrick DESPOUX, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR.

Absents excusés : Alwa DELUZE (procuration à Carole CHINA), Marielle CALCEL (procuration à Pierre CAZENEUVE), Emilie GARDELLE (procuration à Florence VILLARDI), Geoffrey ZORZI.

Secrétaire de séance : Patrick DESPOUX.

DCM 2026-09/02

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	11
Votants :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que certains articles du Budget Primitif 2026 nécessitent des augmentations de crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les crédits nouveaux ci-après :

Articles	Budget Principal Section d'Investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Dépenses		50 000.00
212-292	Aménagement accès « Le clos de Florence »		39 000.00
2138-234	Aménagement aire de jeux		1 000.00
2138-248	Travaux Parc activité Lacroix		1 000.00
2157-271	Matériel et outillage techniques		9 000.00

Articles	Budget Principal Section d'Investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Recettes		50 000.00
024	Cession terrain clos de Florence		50 000.00

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA



Le secrétaire de séance,
Patrick DESPOUX

Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 031-213103369-20261009-DCM_2026_09_03-DE

Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de MAZERES-SUR-SALAT

Séance du 9 octobre 2026

Date de convocation le 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Carole CHINA, Patrick DESPOUX, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR.

Absents excusés : Alwa DELUZE (procuration à Carole CHINA), Marielle CALCEL (procuration à Pierre CAZENEUVE), Emilie GARDELLE (procuration à Florence VILLARDI), Geoffrey ZORZI.

Secrétaire de séance : Patrick DESPOUX.

DCM 2026-09/03

Nb de conseillers en exercice : 15	
Présents :	11
Votants :	14
Pour :	10
Contre :	1
Abstentions :	3

Objet : Vente d'une partie de la parcelle AD n° 98 située 9 rue de la Gare à Mme Martine MOUCHAIN

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Mme Martine MOUCHAIN domiciliée 11 rue de la Gare s'est portée acquéreur d'une partie de la parcelle cadastrée AD n° 98 nous appartenant et qui se situe à l'arrière de sa maison.

Mme Mouchain souhaite ainsi assainir le mur de sa maison en réalisant une terrasse en béton pour éviter les eaux stagnantes et disposer d'un espace extérieur convivial.

Mme Mouchain souhaite acquérir une parcelle d'environ 150 m² soit 10 m correspondant à la largeur de sa maison sur 15 m de long (jusqu'au mur de clôture de notre parcelle).

M. le Maire rappelle également à l'assemblée que la commune a mis en vente la parcelle AD n° 98 comprenant un bien immobilier.

Afin de définir les limites de la parcelle objet de la transaction, le cabinet de géomètre expert Commingéo procédera à la division de l'unité foncière cadastrée section AD n° 98 d'une surface totale de 720 m².

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les frais inhérents à cette division ainsi que les frais de notaire relatifs à la vente seront intégralement pris en charge par Mme Martine MOUCHAIN.

Monsieur le Maire présente la proposition de cession à l'euro symbolique d'une part de la parcelle cadastrée section AD n° 98, soit environ 150 m², à Mme Martine MOUCHAIN.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la vente à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée section AD n° 98 située 9 rue de la Gare d'une contenance de 150 m² à Mme Martine MOUCHAIN ;
- **ACCEPTE** que la rédaction de l'acte authentique de vente soit confiée à Me Bruno MAINGUY, Notaire à Saint-Martory ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à cette cession.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire de séance,
Patrick DESPOUX



Département : Haute-Garonne
Canton : Bagnères-de-Luchon
Arrondissement : Saint-Gaudens
Commune : Mazères-sur-Salat

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 031-213103369-20261009-DCM_2026_09_04-DE

Extrait du Registre des Délibérations de la Commune de MAZERES-SUR-SALAT

Séance du 9 octobre 2026

Date de convocation le 2 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazères-sur-Salat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Albert CIGAGNA, Maire.

Présents : Albert CIGAGNA, Pierre CAZENEUVE, Carole CHINA, Patrick DESPOUX, Mathilde MOUNIER, Véronique PARENTI, Eric PEREIRA, Romain PORTRETS, Lucette SALANDINI, Florence VILLARDI, Sébastien VILLEMUR.

Absents excusés : Alwa DELUZE (procuration à Carole CHINA), Marielle CALCEL (procuration à Pierre CAZENEUVE), Emilie GARDELLE (procuration à Florence VILLARDI), Geoffrey ZORZI.

Secrétaire de séance : Patrick DESPOUX.

DCM 2026-09/04

Nb de conseillers en exercice :	15
Présents :	11
Votants :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0

Objet : Demande d'une subvention Fond vert pour la pose de climatiseurs à l'école maternelle
Abroge et remplace la délibération n° DCM 2026-08/05 du 18 septembre 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Mazères-sur-Salat possède une école maternelle au sein de laquelle une vingtaine d'enfants sont accueillis chaque année. Avec les changements climatiques actuels et les fortes chaleurs de ce début d'été la commune a dû se résoudre à fermer le bâtiment pendant une semaine et une solution de replis avec climatisation a été proposée aux enfants et à leur enseignante.

Pour cette raison la commune a pour projet de faire installer dans les différentes salles de l'école maternelle des Climatiseurs.

Ces travaux permettront une économie d'énergie et une utilisation plus confortable du bâtiment en saison chaude.

Monsieur le Maire précise qu'avant tout il est nécessaire de faire un audit énergétique et propose de le confier à la SARL SILMA Conseil pour un montant de 2 084.00 € HT soit 2 500.80 € TTC.

Monsieur le Maire préconise de retenir pour les climatiseurs le devis établi par l'entreprise LOUBET Electricité Générale – 506 chemin des jambes 31160 Montastruc de Salies – qui correspond le mieux aux besoins de la commune. Celui-ci s'établit à la somme de 13 074.00 € HT soit 13 793.07 € T.T.C.

Il précise que ces travaux permettront de faire une économie d'énergie de 64.8 %.

Le montant total des travaux et de l'étude est donc de 15 158.00 € HT soit 16 293.87 € TTC.

Monsieur le Maire sollicite une aide financière de l'Etat à hauteur de 80 % du coût total qui s'élève à 15 158.00 € H.T., soit 12 126.40 € au titre du Fond vert.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir de la façon suivante :

- Subvention Fond vert (80 % sur le H.T)	12 126.40 €
- Fonds propres de la commune	3 031.60 €
- TOTAL HT	15 158.00 €
- T.V.A. (autofinancée par la commune)	1 135.87 €
- TOTAL T.T.C	16 293.87 €

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée ce projet de travaux à l'école maternelle.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de climatiseurs ainsi que l'étude énergétique précédent ces travaux,
- **DECIDE** de retenir les entreprises proposées ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'Etat pour une subvention Fond vert de 80 % sur le montant H.T. du coût de l'étude et des travaux,
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé par son Maire,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux l'année de programmation,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette opération,
- **DIT** que les crédits seront inscrits sur le budget de 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Albert CIGAGNA

Le secrétaire de séance,
Patrick DESPOUX

